

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE****COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12  
En exercice : 12

Séance du :  
22 février 2019

Date de publication :  
26 FEV 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux février à neuf heures trente, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le quinze février deux mille dix-neuf, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

**PRESENTS** : MM. BERTORA – BOUDOUBE – OLLIVIER – MORENON – Mme ROUBEUF (à partir de la question n° 21) – M. MOUGIN – Mme MARENCO – M. PERRIN.

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. MASQUELIER à M. BERTORA – Mme NEVEUX à M. OLLIVIER – Mme DUMONT à Mme MARENCO.

**NON REPRESENTES** : M. BROGLIO – Mme ROUBEUF (de la question n° 01 à la n° 20).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PERRIN.

N° délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour l'opération d'acquisition et d'amélioration de 11 logements locatifs sociaux à Fréjus – « 11 Diffus 2016 ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 843.710 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
2.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour l'opération d'acquisition et d'amélioration de 17 logements locatifs sociaux à Fréjus – « 17 Diffus 2016 ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 1.262.543 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
3.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM UNICIL pour l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux à Fréjus – « Résidence Carré Estérel ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 1.349.968 € souscrit par la SA d'HLM UNICIL</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

		auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.	
4.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour la construction de 14 logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël – « Résidence Carthage ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 1.189.931 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
5.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour l'acquisition en VEFA de 124 logements locatifs sociaux à Fréjus – « Résidence Lou Gargalon ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 12.732.187 € souscrit par la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
6.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 13 logements locatifs sociaux à Fréjus – « Résidence Le Clos des Orangers ».</p> <p><u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 1.074.584 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

7.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 27 logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël – « Résidence Les Jardins de Madeline ».</p> <p><u>Synthèse :</u></p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 2.662.357 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
8.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour l'acquisition en VEFA de 45 logements locatifs sociaux à Fréjus – « Résidence Les Terrasses du Parc ».</p> <p><u>Synthèse :</u></p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 4.383.431 € souscrit par la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
9.	Mme MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël – « Villa Madeleine ».</p> <p><u>Synthèse :</u></p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 905.403 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
10.	M. MARENCO	<p><b>HABITAT</b> Intervention sur le parc de logements privés – Attribution de subventions aux propriétaires.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

		<p><u>Synthèse :</u>  La CAVEM attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ».</p> <p>Il est proposé d'attribuer un montant total de 29.146 € correspondant à 21.847 € d'aides de la CAVEM et 7.299 € d'aides de la Région pour la rénovation de quinze logements et le conventionnement sans travaux à loyer social d'un logement.</p>	
11.	M. BERTORA	<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>  Signature d'une convention de partenariat avec l'Union Patronale du Var.</p> <p><u>Synthèse :</u>  Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée cherche à créer les conditions pour le développement de l'économie de son territoire.</p> <p>Cela passe notamment par la mobilisation et le travail partenarial avec les acteurs économiques autour d'enjeux comme l'emploi, la formation et de la qualification professionnelle, le développement durable ou encore la création, la transmission et le développement d'entreprises.</p> <p>La convention de partenariat a pour objectif d'accentuer les actions existantes et de développer de nouvelles collaborations avec l'Union Patronale du Var, premier réseau varois d'entreprises.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
12.	M. BERTORA	<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>  Lotissement Epsilon II à Saint-Raphaël – Cession du lot à la SCI CAYMAN – Parcelle AO n° 934.</p> <p><u>Synthèse :</u>  Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CAVEM a réalisé le lotissement Epsilon II et mis en vente les divers lots en 2007.</p> <p>Depuis cette date, de très nombreuses négociations ont eu lieu mais n'ont jamais permis d'aboutir à la vente du lot n° 09 d'une superficie de 4397 m<sup>2</sup> car ce terrain est très contraint topographiquement.</p> <p>Une proposition d'achat d'un montant de 210.000 € HT a été faite par la société</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

		<p>SCI CAYMAN le 09 janvier 2019.</p> <p>Un avis du service de France Domaine a été rendu le 04 février 2019 pour l'estimation de ce lot 9 à un montant de 217.000€ HT.</p> <p>Il est proposé de vendre le lot 9, à la SCI CAYMAN pour le prix de 210.000 € HT, cette cession serait consentie pour la réalisation d'un bâtiment d'environ 2000 m<sup>2</sup> de surface de plancher étant précisé que l'acquéreur pourrait réaliser une surface moindre s'il le souhaitait mais que le prix de vente ne pourrait pas être revu à la baisse.</p>	
13.	M. BERTORA	<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b></p> <p>Lotissement Epsilon II à Saint-Raphaël – Cession d'une partie d'espace vert à la SAS FEPE GESTION – Parcelles AO n° 943p et AO n° 946p.</p> <p><u>Synthèse :</u></p> <p>Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CAVEM a réalisé le lotissement Technoparc Epsilon II et mis en vente les divers lots. La société SAS FEPE GESTION a acquis le lot 4 de la zone. Elle souhaite acquérir une partie supplémentaire d'espace vert appartenant à la CAVEM de 40 m<sup>2</sup> jouxtant ce lot afin de créer un nouvel accès et scinder le lot 4 en deux nouveaux lots, 15 et 16.</p> <p>Une modification n°10 du lotissement EPSILON 2 a été décidée par délibération du bureau communautaire et validée par l'accord des co-lotis. L'ancien lot 4 sera supprimé et divisé en 2 nouveaux lots, le lot 16 d'une superficie de 1176 m<sup>2</sup> et le lot 15 d'une superficie de 3782 m<sup>2</sup>, comprenant les 40m<sup>2</sup> d'espace vert vendus et un nouvel accès.</p> <p>Un avis du service de France Domaine a été rendu le 04 février 2019 pour l'estimation de cette partie d'espace vert. Il est proposé de vendre les 40 m<sup>2</sup> à prélever sur l'espace vert cadastré à Saint-Raphaël section AO n°943 et 946, à la SAS FEPE GESTION ou au bénéficiaire en lien direct avec l'acquéreur qui pourrait s'y substituer, personne physique ou morale existante ou à constituer, pour le prix de 4.000€ HT.</p> <p>La signature de l'acte définitif de transfert de propriété interviendra d'ici le 10 décembre 2019.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

14.	M. BERTORA	<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>  Lotissement Epsilon II à Saint-Raphaël – Cession d’une partie d’espace vert à la SCI CAYMAN – Parcelle AO n° 943p.</p> <p><u>Synthèse :</u>  Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CAVEM a réalisé le lotissement Technoparc Epsilon II et mis en vente les divers lots. LA SCI CAYMAN a acquis le lot 6. Elle souhaite acquérir une partie supplémentaire d’espace vert de 875 m<sup>2</sup> appartenant à la CAVEM, afin de modifier la configuration de la parcelle et d’en faciliter l’accès.</p> <p>Une modification n°10 du lotissement EPSILON 2 a été décidée par délibération du bureau communautaire et validée par l’accord des co-lotis. L’ancien lot 6 d’une superficie de 9264 m<sup>2</sup> sera supprimé et remplacé par le lot 17 d’une superficie de 10139 m<sup>2</sup>.</p> <p>La SCI CAYMAN a fait une offre d’acquisition le 20 décembre 2018 à 87.500 € HT.</p> <p>Il est proposé de vendre les 875m<sup>2</sup> d’espace vert nécessaire à la constitution du lot 17 à prélever sur l’espace vert cadastré à Saint-Raphaël section AO n°943p, à la SCI CAYMAN, pour le prix de 87.500€ HT.</p> <p>Un avis du service de France Domaine a été rendu le 04 février 2019 pour l’estimation de cette partie d’espace vert. La signature de l’acte définitif de transfert de propriété interviendra d’ici le 10 décembre 2019.</p>	<b>ADOPTE A L’UNANIMITE</b>
15.	M. BERTORA	<p><b>TRANSPORTS</b> Prise en charge de la participation financière des tarifs dégressifs par la région pour les hors PTU.</p> <p><u>Synthèse :</u>  Il s’agit par cette délibération de préciser la participation financière de la CAVEM dans la prise en charge partielle des titres de transports scolaires hors PTU, suite à la création de tarifs dégressifs au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> avril sur le réseau de transport régional Varlib.</p>	<b>ADOPTE A L’UNANIMITE</b>
16.	M. OLLIVIER	<p><b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b> Adhésion à la solution numérique ACCEO permettant l’accès aux services publics des sourds et malentendants.</p> <p><u>Synthèse :</u>  Face à la progression de la surdité en</p>	<b>ADOPTE A L’UNANIMITE</b>

		<p>France et afin de répondre aux obligations légales en matière d'égalité des citoyens aux services publics, il est proposé d'adhérer à la solution numérique ACCEO par laquelle un opérateur établit une interface écrite ou signée entre l'administré et l'agent du service public.</p> <p>Compte-tenu de l'intérêt de la démarche, une adhésion groupée de la CAVEM et des cinq communes membres est envisagée, ces dernières remboursant leur quote-part selon une clé de répartition basée sur la population.</p>	
17.	M. BERTORA	<p><b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b> Association Saint-Raphaël Var Volley Ball – Avenant n°1.</p> <p><u>Synthèse :</u> L'Association Saint Raphael Var Volley Ball a sollicité la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée afin de modifier le calendrier de versement des subventions prévu à la convention pluriannuelle d'objectifs pour la saison sportive 2019-2020. Il est proposé au bureau de valider le nouveau calendrier de versement par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
18.	M. BERTORA	<p><b>ENVIRONNEMENT</b> Convention avec l'Education Nationale pour le recours en Education au Développement Durable, à des accompagnants réguliers.</p> <p><u>Synthèse :</u> Au titre de ses compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » (art. 6-4) et « Actions environnementales et notamment de sensibilisation et d'éducation à l'environnement » art. 7), la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM.) souhaite contribuer à l'appropriation, par les jeunes élèves scolarisés sur son territoire, des enjeux de l'environnement et du développement durable. Dans cette perspective, et avec l'appui de son Pôle Environnement, Développement Durable et Désinsectisation (E3D), la CAVEM propose de développer un accompagnement en milieu scolaire destiné à apporter une aide aux enseignants dans le cadre de projets d'Education au Développement Durable (EDD) auprès des écoles du territoire intercommunal.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>



		En vue de respecter le cadre réglementaire existant, il convient de signer une convention avec les services départementaux de l'Education Nationale.	
19.	M. BOUDOUBE	<p><b>FONCTION PUBLIQUE</b> Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique – Financement d'appareil auditif pour agent de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse :</u> Reversement à la Mutuelle des Employés Territoriaux des sommes à percevoir du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) par la CAVEM en remboursement des frais d'avances pour l'achat d'un appareillage de correction auditive pour un agent de la propriété urbaine –secteur Roquebrune.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
20.	M. BOUDOUBE	<p><b>FONCTION PUBLIQUE</b> Renouvellement de mise à disposition à temps complet d'un agent de la CAVEM au profit d'Estérel Côte d'Azur.</p> <p><u>Synthèse :</u> Approbation de la convention de renouvellement de mise à disposition d'un agent de la CAVEM au profit d'Estérel Côte d'Azur à temps complet pour assurer la fonction de chargé de communication/ webmaster.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
21.	M. PERRIN	<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> Convention particulière avec la chambre d'agriculture du Var – Accompagnement à la structuration de la filière arboricole – Mise en place de vergers expérimentaux.</p>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 26 FEV 2019

LE PRESIDENT



Roland BERTORA